

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2020-089

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 17 juillet 2020

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 29

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Marie-Madeleine LORIN, M. Alain BLONDY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

**OBJET :**

Fonctionnement du CCJPF  
 Attribution de fonds de  
 concours pour l'année 2020

**ABSENTS Excusés :** Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
 Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD  
 Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE  
 Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

**SECRETAIRE :** Alain BLONDY

Rapporteur : P. DARY

Vu la délibération n°72-2020 du Conseil Municipal de Saint-Yrieix du 18 juin 2020 ci-jointe ;

Considérant la demande du Conseil Municipal de Saint-Yrieix qui sollicite le renouvellement du fonds de concours pour le fonctionnement du Centre Culturel Jean-Pierre FABREGUE ;



Considérant que cet équipement est ouvert à l'ensemble de la population de la Communauté de Communes ;

Considérant le bilan de la saison culturelle 2019-2020 hors investissement joint en annexe ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **attribue** un fonds de concours d'un montant de 60 000 € pour l'année 2020 ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Au registre sont les signatures  
 Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**

**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
 087-248700189-20200723-DC2020780200-  
 DE  
 Date de télétransmission : 27/07/2020  
 Date de réception préfecture : 27/07/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de